

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 624

2 avril 2011

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	29932	Euraudit Consult S.A.	29911
AC Agri-Opportunity Fund	29919	European Properties S.à r.l.	29940
Assekuranz AG	29914	Gogi Cars S.à r.l.	29952
Assekurisk AG	29906	Hercivest SCS	29942
BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l.	29917	I-Con S.A.	29944
BioThermic Holdings SA	29931	Immobilière Pierre Weydert S.A.	29944
Blackport Capital Europe S.à r.l.	29936	Isomax S.A.	29947
Bluximo S.A.	29919	Kichechef	29947
Bow S.A.	29919	Kikuoka Luxembourg S.A.	29949
B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G.	29931	Mandara Beach LX S.à r.l.	29951
B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G.	29931	Mersin S.A.	29910
Brink's Security Luxembourg S.A.	29917	MMG S.A.	29909
Cailloux s. à r. l.	29921	Nautila Investment S.à r.l.	29951
Cap Est S.à r.l.	29921	NCC 1 S.à r.l.	29951
Capital Management Company S.A.	29920	Nivaco Holding S.A.	29951
CEIF Properties S.à r.l.	29925	Parkininvest S.A.	29911
Chemira S.A.	29920	Parkininvest Spf S.A.	29911
Club Med Asie S.A.	29925	Quirin S.à r.l.	29914
Cofilux Sàrl	29925	Real Trading Holding S.à r.l.	29906
Cofival S.A.	29928	Relio S.A.	29917
Comont S.A.	29928	SAIL Multi-Strategies Fund II	29940
Conafex Holdings	29928	Sefimo S.A.	29921
de Miwwel & Kichechef Sàrl	29947	Sèvres V S.à r.l.	29929
Desta S.A.	29944	Square One S.A.	29937
Desta S.A. SPF	29944	Stanley Invest Holding S.A.	29948
Dima Holdings S.à r.l.	29937	Stanley Invest Holding S.A. S.P.F.	29948
DWM Funds S.à r.l.	29937	StS Constructions S.à r.l.	29926
EP Blafjall S.à r.l.	29940	Teolux S.A.	29943
EP Courcelles 1 S.à r.l.	29942	TheSafariCompany.net, S.à r.l.	29908
		Tigoni Holding S.A.	29949
		Tigoni Holding S.A. S.P.F.	29949
		Trends & Business S.à r.l.	29952

Assekurisk AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 75.477.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2010, les mandats des Administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2011.

Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M Rainer GRUNDHEBER, ayant son domicile privé à D-54290 Trier, 21 Brotstraße, né le 13.01.1951 à D-Trier.

M Johann Leo HÄRTING, ayant son domicile privé à A-6410 Telfs, 12 Kreuzacker, né le 14.08.1967 à A-Telfs.

M Norbert PATEISKY, ayant son domicile privé à A-1130 Wien, 8 Jörsgasse, né le 02.11.1951 à A-Wien.

Mme Susanne RAULAND, ayant son domicile privé à D-54294 Trier, 24 Hermannstraße, née le 02.06.1975 à D-Hermeskeil.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Ramer GRUNDHEBER est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2011.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, No. RCS B103.590, Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Assekurisk A.G.

Interfiduciaire

Référence de publication: 2011026107/24.

(110031439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Real Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.965.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the company "HOLM TRADING HOLDING S.A.", a société anonyme holding with registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 80 322,

here represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Copenhagen (Denmark), on 23. November 2010,

which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company "REAL TRADING HOLDING, S.à r.l.", established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 81 965 (hereinafter "the Company"), incorporated according to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 7 May 2001, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1062 on 24 November 2001; the articles of incorporation of the Company have never been amended since then.

- the corporate capital of the Company is set at two hundred and fifty thousand Danish Crowns (250,000.- DKK) represented by twenty-five thousand (25'000) shares having each a par value of ten Danish Crowns (10.- DKK), fully paid up in cash;

- it is the current sole shareholder of the Company;

- in such capacity as sole shareholder of the Company, it resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- in its capacity as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

- the Company's activities have ceased;
- it, being sole shareholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
 - following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
 - there should be proceeded to the cancellation of all issued shares, if any;
 - all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.
- the appearing party, as sole shareholder, commits itself to pay the costs of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précédé:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «HOLM TRADING HOLDING S.A.», une société anonyme holding avec siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 322,

ici représentée par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Copenhague (Danemark), le 23 novembre 2010,

laquelle procuration après avoir été signée « ne varietur » par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée «REAL TRADING HOLDING, S.à.r.l.», ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.965 (ci-après: «la Société»), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 7 mai 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1062 du 24 novembre 2001; les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

- le capital social de la Société s'élève à deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (250.000.- DKK) représenté par vingt-cinq mille (25'000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Couronnes Danoises (10.- DKK) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

- elle est l'actuelle associée unique de la Société;

- en sa susdite qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- encore en sa qualité de liquidateur de la Société elle a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- l'activité de la Société a cessé;

- elle, en tant qu'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises s'il en existe;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique, s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16911. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011006863/97.

(110007383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

TheSafariCompany.net, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 9, rue de Schouweiler.

R.C.S. Luxembourg B 152.388.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, Relationship Manager, demeurant au 9, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage, ci-après dénommé: «le comparant»,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la société «TheSafariCompany.Net, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 152.388, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1026 du 17 mai 2010.

Les statuts de la société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le comparant est resté, depuis l'acte de constitution de la Société, le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que lui, étant le seul associé de la Société «TheSafariCompany.Net, S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite Société.

VI.- Que lui-même, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société présentement dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le comparant, Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, prénommé, s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.B. GUBINELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16549. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011006962/43.

(110007316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

MMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.880.

L'an deux mil dix, le six décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MMG S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en cours d'immatriculation au RCSL, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C.RCSL numéro B157880-

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico SIMON, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Marjorie HUET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) par un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000) jusqu'à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) par l'émission de deux cent dix-neuf mille (219.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification de l'Article 5 §1 des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) par un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000) jusqu'à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) par l'émission de deux cent dix-neuf mille (219.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et libération

Les nouvelles deux cent dix-neuf mille (219.000) actions de la Société ont été souscrites par Maître Paul Mousel, licencié en droit, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à 13, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Les deux cent dix-neuf mille (219.000) actions nouvellement émises ont été libérées en espèce, de sorte que le montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 5 §1 des statuts de la Société comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de MILLE SIX CENTS (1.600,-) EUROS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Simon, Noël, Huet, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2010. Relation: MER/2010/2347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2011.

U. THOLL.

Référence de publication: 2011007341/65.

(110007317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.959.

—
Extrait Rectificatif n° L100150682

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011026336/35.

(110032054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Euraudit Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.612.

—
EXTRAIT RECTIFICATIF

Lors de la constitution de la société EURAUDIT CONSULT S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite sous le numéro B 153.612 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471 du 17 juillet 2010, enregistrée à Luxembourg AC, le 11 juin 2010, LAC/2010/25806, aux droits de 75.- € et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 15 juin 2010 sous le numéro L100084446, une erreur matérielle s'est glissée dans le paragraphe intitulé "Souscription et Libération" où le nombre d'actions souscrites par MARTIN&PARTNERS a été indiqué par quarante-neuf (49) alors qu'on devait lire quarante-huit (48).

Il y a donc lieu de rectifier l'alinéa SOUSCRIPTION ET LIBERATION de la manière suivante:

"Souscription et Libération"

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Jean MARTIN, prénommé, cinquante et une actions	51
2) MARTIN & PARTNERS, prénommée, quarante-huit actions	48
3) SOFINANCE, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100"

Signé: Notaire Martine SCHAEFFER.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 11 janvier 2011. Relation. LAC/2011/1796. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés
Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011007270/28.

(110007552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Parkinvest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Parkinvest S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.798.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PARKINVEST S.A.», ayant son siège social à L1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 42798, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 27 avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 22 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts et modification conséquente, de l'article 1 et 3 des statuts;
- Changement de la dénomination de la société de «PARKINVEST S.A.» en «PARKINVEST Spf S.A.» et, en conséquence, modification de l'article 1 des statuts;

- Modification de l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;

- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et, en conséquence, l'article 3 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;

- Suppression à l'article 6 des mots: "et pour la première fois en 1994";

- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 8 et 13 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

- Suppression à l'article 15 des mots suivants: "à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1993".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts et décide de modifier en conséquence les articles 1 et 3 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «PARKINVEST S.A.» en «PARKINVEST Spf S.A.» et décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts.

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination PARKINVEST Spf S.A.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société est constituée pour une durée indéterminée.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 4 des statuts un alinéa autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions:

« **Art. 4. Dernier alinéa.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 6 des statuts les mots «et pour la première fois en 1994».

En conséquence, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunira dans la ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois d'avril à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 8 et 13 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 8 et 13 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.»

« **Art. 13.** La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur unique.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 15 des statuts les mots «à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1993.»

En conséquence, l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006828/145.

(110007350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Assekuranz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.631.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2010, les mandats des autres Administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2011.

Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M Rainer GRUNDHEBER, ayant son domicile privé à D-54290 Trier, 21 Brotstraße, né le 13.01.1951 à D-Trier.

M Joachim GUSSNER, ayant son domicile privé à D-54459 Wiltingen, 71 Bahnhofstraße, né le 03.02.1953 à D-Kasel/Trier-Saarburg.

M Günter JACOBS, ayant son domicile privé à D-52076 Aachen, 1 Alfons-Gerson-Strasse, né le 31.05.1946 à D-Aachen.

M Roderich SCHMITZ, ayant son domicile privé à D-Trier, 5a Kalenfelsstraße, né le 20.03.1944 à D-Freiburg.

Mme Susanne RAULAND, ayant son domicile privé à D-54294 Trier, 24, Hermannstrasse, née le 02.06.1975 à D-Hermeskeil.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Rainer GRUNDHEBER est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2011.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, No. RCS B103.590, Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Assekuranz A.G.

Interfiduciaire

Référence de publication: 2011026129/26.

(110031438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Quirin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.253.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Swiss Re Europe Holdings S.A.", a public company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.575, (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Markus Schafroth licencié HEC, with professional address at 2A rue Albert Borschette in L-1246 Luxembourg and Mr Richard-Louis Hane, chartered accountant, with professional address at Avenue Louise 331-333 at B-1050 Brussels, duly authorized by virtue of a resolution adopted by the management committee of Swiss Re Europe Holdings S.A. on 8 November 2010.

A copy of such resolution, after having been signed *in varietur* by the authorized representatives acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of "Quirin S.à r.l." (the Company), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.253, incorporated on 24 December 2004 pursuant to a notarial deed, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 355 of 20 April 2005. The Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 July 2009 and published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 1631 of 25 August 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all 126 (one hundred and twenty-six) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each in the share capital of the Company which is set at EUR 12.600.- (twelve thousand six hundred Euro);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis the liquidation process of the Company (*liquidation volontaire*);
2. Appointment of Mr Richard-Louis Hane as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Richard-Louis Hane, born on 3 June 1979 in Liège (Belgium), with professional address at Avenue Louise 331-333, B-1050 Brussels, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, the representatives of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Swiss Re Europe Holdings S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.575 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Markus Schafroth, licencié HEC ayant son adresse professionnelle au 2A rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg et Monsieur Richard-Louis Hane, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 331-333 Avenue Louise à B-1050 Bruxelles (Belgique), dûment autorisés en vertu d'une résolution adoptée par le comité de direction de Swiss Re Europe Holdings S.A. le 8 novembre 2010.

Une copie de ladite résolution après avoir été signée ne varietur par les mandataires agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Quirin S.à r.l.» (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 105.253, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée en date du 24 décembre 2004 selon un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 355 du 20 avril 2005. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 15 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1631 du 25 août 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus a demandé au notaire d'acter que:

I. qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient l'ensemble des 126 (cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cent Euros);

II. que l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Richard-Louis Hane en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat; et
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Richard-Louis Hane, né le 3 juin 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à Avenue Louise 331-333, B-1050 Bruxelles (Belgique).

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires de la partie comparante, les mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SCHAFROTH, R. L. HANE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16566. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011006855/137.

(110007376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Brink's Security Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.427.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 07.02.2011 que:

- Monsieur Frank T. Lennon, né le 04.01.1943 à New Jersey, U.S.A., demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guy Wagner, démissionnaire.
- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.02.2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011025437/16.

(110030998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.137.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 17 février 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011025442/15.

(110030632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Relio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 32.233.

L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RELIO S.A.", ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.233, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster

en date du 13 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 de 1990. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 de 1991.

L'assemblée est présidée par Mme Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers.

Qui désigne comme secrétaire Mme Antoinette QURESHI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

2. Nomination de Madame Danielle KIRSCH comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Autorisation accordée à tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Madame Danielle KIRSCH, salariée, née le 10 janvier 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l. , au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, A. Qureshi, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/952. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006877/65.

(110007682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Bluximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.318.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2011

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Démission de Monsieur Zeimet Jean Bernard né à Luxembourg, le 5 mars 1953 demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg en tant qu'administrateur unique.

2) Nomination de Madame Siebenaler épouse Lanners Marie-Jeanne née à Luxembourg, le 2 juin 1967 demeurant au 4, rue de la Gare à L-5218 Sandweiler en tant qu'administrateur unique avec effet à ce jour pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Signature.

Référence de publication: 2011025445/16.

(110030946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Bow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 103.204.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 20 décembre 2010 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur François BOCCI, Administrateur délégué et Administrateur, né à Villerupt (F) le 08.07.1950, demeurant à F – 57070 Metz, 60, Rue des Carrières

Madame Edith WOLF, Administrateur, née à Sarreguemines (F) le 07.10.1947, demeurant à F – 57070 Metz, 60, Rue des Carrières

Madame Olivia BOCCI, Administrateur, née à Villerupt (F) le 22.10.1979, demeurant à F – 84100 Orange, Chemin de la Passerelle

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à Monsieur Michel COLLEONY, né le 14.01.1949 à Metz (F), demeurant à F – 57070 Metz, 2Bis, Rue Laveran est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011025446/22.

(110030696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

AC Agri-Opportunity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 146.446.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

La société anonyme ALCEDA FUND MANAGEMENT SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.356, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre,

ici représentée par Monsieur Serge DOLLENDORF, employé, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg en date du 21.12.2010, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant représenté ès-qualités, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société anonyme "AC AGRI-OPPORTUNITY FUND" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 5 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1221 du 25 juin 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 146.446;

II. Le capital social émis de la Société est à cinquante mille US dollars (50.000,- \$) représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société; donner acte que la société n'a pas atteint le minimum du capital que l'article cinq des statuts avait prévu d'atteindre endéans les douze mois;

Que de plus le capital n'a pas atteint les deux tiers du capital minimum prévu par l'article cinq des statuts, de sorte que la dissolution de la société doit être proposée à l'assemblée générale des actionnaires selon la procédure prévue par l'article vingt-huit des statuts;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il a sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DOLLENDORF, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2010. DIE/2010/12600. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 11 janvier 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011007982/59.

(110008185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Capital Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Chemira S.A.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011025453/13.

(110031061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Cailloux s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 16.154.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011025464/9.

(110030681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Cap Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.870.

EXTRAIT

La société Montblanc (Directors) S.A. a changé de nom le 9 septembre 2009 et porte désormais la dénomination suivante:

- Chaumont (Directors) Limited

Luxembourg, le 09 février 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011025466/14.

(110030704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Sefimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.054.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Family Office Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73890,

ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée par un administrateur habilité à cet effet par les statuts et substitution, laquelle procuration restera ci-annexée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "SEFIMO S.A.", ci-après "la Société".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, ci-après "le Conseil", la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil à tout autre

endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe auquel elle appartient ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société est en outre habilitée à réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la détention, l'achat, la vente, la prise et la mise en location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens immobiliers sis tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger, cette énumération d'activités n'étant qu'exemplative et n'ayant aucune portée exhaustive.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions euros), qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil est composé de trois membres au moins. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, il peut être composé d'un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Il n'est pas requis d'être actionnaire pour être membre du Conseil.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive.

Art. 7. Le Conseil élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société."

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi applicable et les statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur un bien immobilier.

Art. 11. La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une personne, physique ou morale, membre ou non du Conseil.

Le Conseil pourra déléguer des pouvoirs particuliers à des administrateurs ou à des tierces personnes.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances, y compris en toutes matières bancaires, financières et relevant de la conservation des hypothèques, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il aura conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, entendue dans son sens le plus large.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un commissaire, actionnaire ou non, nommé et toujours révocable par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne pourra dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. S'il n'y a qu'un actionnaire, celui-ci exerce assure toutes les prérogatives conférées à l'assemblée générale et prend les décisions par écrit.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société Family Office Luxembourg S.A. désignée ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu de la loi et de l'article 6 des statuts, le Conseil est composé d'un seul administrateur.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, né le premier juin 1957 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 janvier 2011. Relation: LAC/2011/141. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006922/192.

(110007484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Melle Audrey Nangle

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025469/16.

(110031137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.301.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 2 Février 2011

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 2 février 2011 que:

Monsieur Francis Bealeu, a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A et de président avec effet au 2 février 2011;

Madame Nathalie Pierre, Vice-président, née le 8 novembre 1969 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 11, rue de Cambrai, 75019 Paris (France), a été nommé nouvel administrateur de catégorie A et président.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion qui se tiendra en 2011, devra procéder à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Pour Club Med Asie S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011025475/19.

(110031245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Cofilux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.619.

—
Extrait des résolutions du gérant unique en date du 21 janvier 2011:

- L'adresse du siège social de la société a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011025476/13.

(110030909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

StS Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 7, Foetzerkopp.

R.C.S. Luxembourg B 158.050.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Stephan SCHULZ, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54666 Irrel, Am Döllenberg 15.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "StS Constructions S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Foetz.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Betreiben eines Bauunternehmens sowie den dazugehörenden Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Stephan SCHULZ, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54666 Irrel, Am Döllenberg 15, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Stephan SCHULZ, Diplom-Ingenieur, geboren in Neunkirchen (Deutschland), am 5. März 1963, wohnhaft in D-54666 Irrel, Am Döllenberg 15.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3898 Foetz, 7 Foetzerkopp.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHULZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/13. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 13. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006908/103.

(110007393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.822.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 21 janvier 2011:

- L'adresse du siège social de la société a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011025477/13.

(110030910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 21 janvier 2011:

- L'adresse du siège social de la société a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011025479/13.

(110030911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Conafex Holdings, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

—
RECTIFICATIF

Avis rectificatif concernant le dépôt n°L110027601 du 15/02/2011.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée:

Conafex Holdings, société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 17 789

et Domiciliataire:

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13 583

est terminé à partir du 1^{er} janvier 2011.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour la société

Maitland Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011025480/22.

(110030282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Sèvres V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 141.776.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SEVRES V S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141 776, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12th September 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2466 of 9th October 2008, page 118322. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Meeting was opened by Mr. Markus Trierweiler, professionally residing in Luxembourg, being the chairman, who appoints as secretary Dr. Jan Könighaus, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Mélanie Jacobs, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders are represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the Company of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.
2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376), as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376),

as sole liquidator of the Company

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «SEVRES V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 776, constituée suivant acte notarié reçu en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2466 du 9 octobre 2010, page 118322. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. Markus Trierweiler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Dr. Jan Könighaus demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mrs Mélanie Jacobs demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. TRIERWEILER, J. KÖNIGHAUS, M. JACOBS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16422. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011006926/120.

(110007258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.136.

Par la présente, je soussigné, Daniel CARVALHO, démissionne avec effet immédiat mon mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur au sein de la société anonyme B.P.G. BAU UND PLANUNGSGESELLSCHAFT A.G., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148136.

Daniel CARVALHO.

Référence de publication: 2011025429/11.

(110031033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.136.

Par la présente, la société CAPITAL IMMO LUXEMBOURG (B93635), démissionne avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes sein de la société anonyme B.P.G. BAU UND PLANUNGSGESELLSCHAFT A.G., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148136.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Marc VOGEL

Gérant

Référence de publication: 2011025430/13.

(110031324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

BioThermic Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.491.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration que:

Monsieur Henry Daniel Sykes, demeurant La Corniaz, 90, route de la Claie-aux-Moines, CH-1090 La Croix sur Lutry, a été nommé, avec effet au 17 février 2011, en qualité de représentant permanent de la société Warrawee Investments Ltd, administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Février 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011025433/15.

(110030458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.791.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership company ("société en commandite simple"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 27 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 894 dated 28 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.772 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 29 October 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 86,791 (eighty-six thousand seven hundred ninety-one) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 86,791,000 (eighty-six million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars) to USD 92,791,000 (ninety-two million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars) by the issue of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 56,596,800 (fifty-six million five hundred ninety-six thousand eight hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 86,791,000 (eighty-six million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars) to USD 92,791,000 (ninety-two million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars)

by the issuance of 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 56,596,800 (fifty-six million five hundred ninety-six thousand eight hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each held by the Sole Shareholder in Abbott Philippines Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg trade and companies register ("New Luxco"), and representing 100% (one hundred percent) of New Luxco's share capital, which amounts to USD 6,000,000 (six million United States Dollars) (the "New Luxco Shares").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below, which is now at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of New Luxco Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 46,000,000 (forty-six million Euro), which is the equivalent of USD 62,596,800 (sixty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred United States Dollars) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3608 provided by Bloomberg on 18 November 2010.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 22 November 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;
- c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;
- d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Johan Dejang, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 22 November 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 92,791 (ninety-two thousand seven hundred ninety-one) shares.

The notary acts that the 92,791 (ninety-two thousand seven hundred ninety-one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend, the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 92,791,000 (ninety-two million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars), represented by 92,791 (ninety-two thousand seven hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott International Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 27 mars 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" («Mémorial C») numéro 894 du 28 avril 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 29 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 86.791 (quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.000.000 USD (six millions Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 86.791.000 USD (quatre-vingt-six millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) à 92.791.000 USD (quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 56.596.800 USD (cinquante-six millions

cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cents Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. de nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.000.000 USD (six millions Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 86.791.000 USD (quatre-vingt-six millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) à un montant de 92.791.000 USD (quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) par l'émission de 6.000 (six mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 56.596.800 USD (cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 6.000 (six mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenue par l' Associé Unique dans Abbott Philippines Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à sis 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg («Nouvelle Luxco»), et représentant 100% (cent pourcent) du capital social de la Nouvelle Luxco, qui s'élève à 6.000.000 USD (six millions de Dollars américains) (les «Parts dans la Nouvelle Luxco»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous, qui est à la disposition de la société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts dans la Nouvelle Luxco (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 46.000.000 EUR (quatre-six millions euros), soit l'équivalent de 62.596.800 USD (soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cents Dollars américains) en fonction du taux de change EUR/USD de 1,3608 fourni par Bloomberg le 18 novembre 2010.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 22 novembre 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, résidant au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 22 novembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 92.791 (quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales.

Le notaire établit que les 92.791 (quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 92.791.000 USD (quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains), représenté par 92.791 (quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008164/258.

(110009264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Blackport Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.775.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2257 du 2 décembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blackport Capital Europe S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011025434/15.

(110030643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Dima Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 133.081.

—
Extrait des résolutions des associés du 8 février 2011

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que Monsieur Theo van den BERGHE est remplacé de son poste de gérant B, avec effet au 10 janvier 2011 par Madame Lucile MAKHLOUF, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2011025485/12.

(110031428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWM FUNDS S.à r.l.
Signatures

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011025495/13.

(110031056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Square One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.981.

—
L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SQUARE ONE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 82.981 (NIN 2001 4003 771),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 35 du 8 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 696 du 5 avril 2006,

au capital social de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 750.000.-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriella STEFANUTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier GENOUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence du montant de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 750.000,-) EUROS par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

2.- a) Augmentation du capital social pour le porter au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) par la création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

b) Souscription et libération des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social par incorporation de réserves à concurrence du montant de SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000.-) et de résultats reportés au 31 décembre 2009 à concurrence de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (€ 90.000.-).

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

4.- Changement de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

5.- Modification de la disposition générale contenue dans l'acte de constitution afin de lui donner la teneur suivante:

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

6.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varier par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social du montant de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 750.000,-) EUROS par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social pour le porter au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) par la création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

b) Souscription et libération

Les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune ont été souscrites et libérées par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social par incorporation de réserves à concurrence du montant de SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000.-) et de résultats reportés au 31 décembre 2009 à concurrence de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (€ 90.000.-), ainsi qu'il résulte d'une situation intérimaire au 30 novembre 2010.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par les administrateurs de la société en date du 31 décembre 2010, confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Ces documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE-MILLE EUROS (€ 150.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la disposition générale contenue dans l'acte de constitution afin de lui donner la teneur suivante:

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, G. STEFANUTTI, X. GENOUD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/22. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006945/123.

(110007215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.409.250,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 17 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Melle Audrey Nangle

Mr Julian Taylor

Mr Christopher Laxton

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025497/18.

(110031220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

EP Blafjall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 110.125,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.540.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025506/16.

(110031099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

SAIL Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.632.

—
In the year two thousand ten, on the thirtieth day in the month of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Vincent Duhamel”, residing at Flat B2, Ground and First Floors, Pine Lodge, 10 Shouson Hill Road West, Deep Water Bay, Hong Kong (the “Shareholder”),

here represented by Ms Meav Duffy, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal;

said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned Notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of “SAIL Multi-Strategies Fund II”, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, Vertigo Building-Polaris, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the name of ING Multi-Strategies Fund II on 14 September 2005, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 October 2005. The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 28 December 2009 as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2010. It is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 110 632 (the “Company”).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation with effect on 31 December 2010;
2. to approve the appointment of PricewaterhouseCoopers Sàrl represented by Anne Laurent and Utz Schuller as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator;

has requested the Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to dissolve and to put the Company into liquidation with effect on 31 December 2010.

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to appoint PricewaterhouseCoopers, Sàrl, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, represented by Anne Laurent and Utz Schuller as the liquidator of the Company and to confer upon the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 144 and following of the law of 10th August, 1915, as amended (the "Law").

The liquidator is authorised under his responsibility to delegate to one or several attorneys-in-fact such of his powers, as he deems necessary and appropriate. All acts carried out by the liquidator validly bind the Company by the sole signature of the liquidator.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Vincent Duhamel», résidant à Flat B2, Ground and First Floors, Pine Lodge, 10 Shouson Hill Road West, Deep Water Bay, Hong Kong, « Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Madame Meav Duffy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de «SAIL Multi-Strategies Fund II», une société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugèbe Ruppert, Vertigo Building - Polaris, L-2453 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), incorporé sous le nom de ING Multi-Strategies Fund II le 14 septembre 2005, les statuts de laquelle ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 28 décembre 2009, tels que publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 2 février 2010. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 110 632 (la "Société").

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation avec effet au 31 décembre 2010;
2. d'approuver la nomination de PricewaterhouseCoopers Sàrl représentée par Anne Laurent et Utz Schuller comme liquidateur de la Société et de déterminer les pouvoirs du liquidateur.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation avec effet au 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Sàrl, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, représentée par Anne Laurent et Utz Schuller comme liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mettre en oeuvre la liquidation de la Société conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé sous sa seule responsabilité à déléguer à un ou plusieurs fondés de pouvoir autant de pouvoirs qu'il l'estime nécessaire et approprié. Tous les actes dressés par le liquidateur engageront valablement la Société par la seule signature du liquidateur.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. DUFFY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/280. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007875/93.

(110008084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

EP Courcelles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.026.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025507/16.

(110031100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Hercivest SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.072.

—

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 19 Januar 2011 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1 Es wird beschlossen die Gesellschaft in Liquidation zu stellen.

2 Zum Liquidator wird die Gesellschaft Stichting Vest mit Gesellschaftssitz in Amstedijk 166, 1079 LH Amsterdam, Niederlande, K.v.K. Nummer 34319230 ernannt.

Für die Gesellschaft

Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2011025568/13.

(110030700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Teolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.529.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

EPRIFUND HOLDINGS LIMITED, société de droit de Chypre, ayant son siège social à 284 Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block B, 2nd Floor, 3105 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme TEOLUX S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.529 (NIN 2008 2234 900) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 14 du 5 janvier 2009.

b) Que le capital social de la Société est fixé au montant de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, (l'"Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associée Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associée Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associée Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 janvier 2011. Relation: ECH/2011/30. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006968/63.

(110007673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

I-Con S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 52, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011025571/11.

(110030739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Immobilière Pierre Weydert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 127.107.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011025573/9.

(110031079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Desta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Desta S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Desta S.A., a holding company limited by shares having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 96.745, incorporated by deed of the undersigned notary on November 3, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, on December 3, 2003, under number 1286, and amended by deed of the undersigned notary on February 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, on June 10, 2004, under number 597 (the "Company").

The meeting is presided by Valérie STRAPPA, private employee, with professional address at 412F, route d'Esch, Luxembourg.

Who appointed as secretary Sandra SCHENK, private employee, with professional address at Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Valérie STRAPPA, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the qualification of the Company from a Holding company under the Law of July 31, 1929 into a company for the Management of Family Assets as defined by the Law of May 11, 2007 and to amend subsequently the articles of incorporation;

2. To re-estate the articles of incorporation in order to adapt them to the law of 11 May 2007.

3. To change the Company's denomination and subsequent amendment of article 1 of the company's bylaws.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled “ne varietur” by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the qualification of the Company from a Holding company under the law of July 31, 1929 into a company for the management of family assets as defined by the Law of May 11, 2007.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend subsequently article 3 of the Company’s bylaws (social object) which will be read as follows:

“ **Art. 3.** The object of the company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of article 2 of the law of 11 May 2007 on the company for the management of family assets.

The company shall not carry on any commercial activity.

In general, it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of 11 May 2007 on the company for the management of family assets.”

Third resolution

The general meeting of the shareholders decides to amend article 19 of the Company’s bylaws as follows:

“ **Art. 19.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the SPF Law of May 11, 2007, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders decides to insert a new paragraph to the article 6 in fine of the Company’s bylaws as follows:

Art. 6. Last paragraph. “The shares may only be hold by well-informed investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th, 2007.”

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders decides to modify the Company’s denomination into Desta S.A. SPF and to amend subsequently article 1 of the Company’s bylaws (which will be read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial as well as by the present articles of incorporation.

The company shall assume the name of ‘Desta S.A. SPF’.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Desta S.A., eine Holdinggesellschaft mit Sitz in L-1030 Luxemburg, 412F, route d’Esch, eingetragen im Handels-und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 96.745, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 3. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1286 am 3. Dezember 2003, abgeändert

durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 27. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 597 am 10. Juni 2004 (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz Frau Valérie STRAPPA, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in 412F, route d'Esch, Luxemburg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Valérie STRAPPA, vorgenannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Umwandlung der Gesellschaftsform von einer dem Gesetz vom 31. Juli 1929 unterlegenen Holdinggesellschaft in eine Familienvermögensverwaltungsgesellschaft, so wie diese durch das Gesetz vom 11. Mai 2007 definiert wird, demzufolge Abänderung der Satzungen;

2. Neufassung der Satzungen zwecks Anpassung an das Gesetz vom 11. Mai 2007.

3. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung und demzufolge Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.

4. Verschiedenes

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre und die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschrieben wurde, wurde durch das Versammlungsbüro überprüft und unterschrieben.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass gegenwärtige Versammlung einhundert Prozent des Gesellschaftskapitals vertritt, rechtsgültig zusammengetreten ist und demnach befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Die Versammlung fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsform von einer dem Gesetz vom 31. Juli 1929 unterlegenen Holdinggesellschaft in eine Familienvermögensverwaltungsgesellschaft, so wie diese durch das Gesetz vom 11. Mai 2007 definiert wird, umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzungen (Gesellschaftszweck) abzuändern wie folgt:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzaktiva im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Die Gesellschaft wird keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Gesellschaft wird jegliche Massnahmen treffen um ihre Rechte zu erhalten und kann jede Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, ausüben, jedoch nur im Bereich des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Familienvermögensverwaltungsgesellschaften (SPF)."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 19 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 19.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007 über Familienvermögensverwaltungsgesellschaften."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Absatz in fine von Artikel 6 der Satzungen einzufügen, der lautet wie folgt:

Art. 6. (In fine). "Die Aktien können nur durch gut informierte Investoren, sowie definiert in Artikel 3 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über Familienvermögensverwaltungsgesellschaften, gehalten werden."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in Desta S.A. SPF und demzufolge Artikel 1 abzuändern wie folgt:

“ **Art. 1.** Es besteht eine Familienvermögensverwaltungsgesellschaft in Form einer anonymen Aktiengesellschaft, welche dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie abgeändert, dem Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Familienvermögensverwaltungsgesellschaften und den vorliegenden Satzungen unterliegt.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ‘Desta S.A. SPF’.”

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Beurkundung obliegen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut den Erschienenen, der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Valérie Strappa, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57426. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Januar 2011.

Référence de publication: 2011007548/153.

(110007787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Isomax S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 113.671.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/02/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011025585/13.

(110031110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Kichechef, Société à responsabilité limitée,

(anc. de Miwwel & Kichechef Sàrl).

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 13.765.

Par décision de F Assemblée Générale en date du 19 janvier 2011 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 janvier 2013,

Réviseur d'entreprises:

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., «Le Dôme» espace Petrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L- 2013 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011025591/14.

(110030626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Stanley Invest Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Stanley Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 88.828.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STANLEY INVEST HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.828, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1517 du 22 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2246 du 9 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Lëtzebuurger Journal et dans la Voix du Luxembourg en date des 26 novembre et 14 décembre 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «STANLEY INVEST HOLDING S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification des articles 3 et 15.

4. Divers

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 125 actions en circulation, 1 action est représentée à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 23 novembre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «STANLEY INVEST HOLDING S.A. S.P.F.»».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Rob, A. Braquet, M. Cotas, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/262. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006947/71.

(110007507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2011

Lors de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Janine Elvinger-Schamer de sa fonction de directrice en charge de la gestion journalière de l'Hôtel, Restaurant, Bar, avec effet au 14 janvier 2011.

Le Conseil d'Administration a confirmé la nomination de Monsieur Maximilian von Hochberg, demeurant à L- 2319 Howald, 11, rue Dr Joseph Peffer, dans la fonction de directeur en charge de la gestion journalière de l'Hôtel, Restaurant, Bar, y compris la gestion du personnel y attaché.

Canach, le 11 février 2011.

Nico AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011025594/17.

(110031030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Tigoni Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Tigoni Holding S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.924.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «TIGONI HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.924, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 283 du 17 août 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1126 du 7 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Lëtzebuurger Journal et dans la Voix du Luxembourg en date des 26 novembre et 14 décembre 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en "TIGONI HOLDING S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.

2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification des articles 3 et 11.

4. Divers

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 25.000 actions en circulation, 4 actions sont représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 14 octobre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "TIGONI HOLDING S.A. S.P.F." de sorte que le premier alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «TIGONI HOLDING S.A. S.P.F.»»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding de sorte que l'article deux des statuts relatif à l'objet social aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts le paragraphe suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Rob, A. Braquet, M. Cotas, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/264. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006972/73.

(110007516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Mandara Beach LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 143.418.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la démission, avec effet au 18 novembre 2010 de Monsieur Marc COLEMAN de sa fonction gérant de classe A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011025633/14.

(110030624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Nautila Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.162.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Février 2011.

Référence de publication: 2011025651/12.

(110030923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

NCC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

—
EXTRAIT

En date du 15 février 2011 l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Notification de la démission de Frank Lochan comme gérant de la société avec effet au 4 février 2011;
- Notification de la démission de Gregory Morrison comme gérant de la société avec effet au 4 février 2011;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011025652/14.

(110030862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Nivaco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 26.090.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 23 novembre 2009 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 23 novembre 2009.

Pour NIVACO HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011025653/15.

(110031440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Trends & Business S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gogi Cars S.à.r.l.).**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 152.768.

L'an deux mil dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme PEPE INVEST S.A., avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, constituée suivant acte notarié du 7 décembre 2010, en voie de formalisation, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, né le 9 février 1961 à Luxembourg, demeurant au 28, rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT,

agissant en sa qualité d'unique associée (suite à une cession de parts sous seing privée) de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "GOGI CARS S.à.r.l.", avec siège à L-4061 Esch/Alzette, (RCS Luxembourg B 152.768), avec siège social à L-2115 Luxembourg, 5, rue du Neuf Septembre 1867, constituée suivant acte notarié du 15 avril 2010, publié au Mémorial C No 1225 du 11 juin 2010.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Nouvelle souscription du capital

Suite à la cession de parts sous seing privé, le capital social est souscrit par la société PEPE INVEST S.A., préqualifiée.

2. Transfert du siège social

Le siège social de la société est transféré de L-2115 Luxembourg, 5, rue du Neuf Septembre 1867 à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

3. Modification de l'article 4 première phrase des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Steinfort.

4. Modification de l'objet social et conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. La société a pour objet: prestations de services, agence commerciale, intermédiaire de commerce, ainsi que toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

5. Changement de la raison sociale en "TRENDS & BUSINESS S.à.r.l." et modification afférente de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TRENDS & BUSINESS S.à.r.l.".

5. Gérance

Monsieur Goran DOSTANIC commerçant, né le 08.09.1976 à Prnjavor (BIH), demeurant au 5, Rue du neuf septembre 1867 L-2115 Luxembourg, démissionne en tant que gérant.

Est nommé nouveau gérant, Monsieur Paul DIEDERICH, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16177. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 décembre 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2011007293/49.

(110007234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.